



DISPOSITIF APLD

40 accords de branche, 150.000 salariés ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation au titre de janvier (versus 2 millions pour l'activité partielle de droit commun).

Un dispositif qui reste encore très marginal.

Le cadre très formaliste et les engagements sur l'emploi semblent être les freins principaux au déploiement plus massif du dispositif.

<https://www-lesechos-fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.lesechos.fr/amp/1308592>